

## **Traduction du STTP**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 17 MARS 2014, À 19 H 30, DANS LA SALLE DU CONSEIL, DE L'IMMEUBLE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE BRANDON, MANITOBA.**

#### **(B) ÉLIMINATION PAR POSTES CANADA DU SERVICE DE LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE**

La mairesse Decter Hirst a soumis à l'examen du Conseil un rapport daté du 4 mars 2014 portant sur l'élimination du service de livraison du courrier à domicile, conformément à l'avis de motion qu'elle avait donné à la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le 3 mars 2014.

#### Decter Hirst-Rice

ATTENDU QUE Postes Canada a annoncé le 11 décembre 2013 qu'elle entendait remplacer le service de livraison à domicile par un service de livraison à des boîtes postales communautaires (BPCOM);

ATTENDU QU'il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une BPCOM et que ce mode de livraison pourrait nuire à leur capacité à vivre de manière autonome;

ATTENDU QUE le changement annoncé par Postes Canada pourrait transférer aux municipalités des coûts et des obligations, notamment en ce qui concerne la propriété et les emprises municipales, les travaux d'infrastructure, comme le revêtement et l'éclairage, le déneigement et la surveillance policière nécessaire pour prévenir le vandalisme, les graffitis et le vol du courrier;

ATTENDU que ce changement fondamental visant le système postal du Canada est sans précédent dans les pays du G7 et qu'il a été annoncé en l'absence d'une consultation sérieuse auprès des municipalités, de la clientèle et des employés de Postes Canada;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Ville de Brandon envoie une lettre à la ministre responsable de Postes Canada, l'honorable Lisa Raitt, l'avisant que la Ville de Brandon souhaite le maintien du système actuel de livraison à domicile et demande que le gouvernement consulte la population du pays sur le genre de service postal dont elle a besoin.

#### MOTION ADOPTÉE.

Le conseiller Montague s'est abstenu de voter, étant donné qu'il appuie la demande de consultation, mais non celle du maintien du système actuel de livraison.